République Française	**CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n° 2023.08.08** **Du 19 décembre 2023**
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 13 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud	Objet : Demande de fonds de concours dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231219-DEL2023-08-08-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023	

Secrétaire de séance :
Laurent DUFOUR

En exercice : 35
Présents : 30
Pouvoirs : 4
Votants : 34

Pour : 34

Présents
Le Maire
Olivier DELAPORTE

Les Maires-adjoints
Sylvie d'ESTEVE
Pierre SOUDRY
Sophie TRINIAC
Jean-Christian SCHNELL
Valérie LABORDE
Benoît VIGNES
Anne-Sophie MARADEIX
Dominique PAGES
Richard LEJEUNE

Les Conseillers
Mohamed KASMI
Olivier MOUSTACAS
Birgit DOMINICI
Geneviève SALSAT
Georges LEFEBURE
Bruno-Olivier BAYLE
Laurent BOUMENDIL
Nathalie PEYRON
Pierre QUIGNON-FLEURET
Laurent DUFOUR
Juliette DECAUDIN
Jean-François BARATON
Stéphane MICHEL
Marie-Pierre DELAIGUE
Olivier BLANCHARD
Hélène ALEXANDRIDIS
Philippe LERIN
Jean-François THOMAS
Andrée BLOCH
Blaise VIGNON

Absent :
Michel AUBOUIN
Absents ayant donné pouvoir :
Naïma CONTE EL ALAMI à Hélène ALEXANDRIDIS
Françoise ALBOUY à Sophie TRINIAC
Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL
Carmen OJEDA-COLLET à Jean-François BARATON

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu la Charte Communautaire de la Communauté d'Agglomération signée par les maires le 23 juin 2009,

Vu la délibération n°DB.2022.134 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 14 avril 2022, relative au retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2022 : modalités de calcul et montants par commune,

Vu le montant fléché de 52 832 € pour la commune de La Celle Saint-Cloud,

Vu le projet de réfection du parking de la dalle basse Caravelle,

Vu le montant des travaux s'élevant à la somme de 176 746,42 HT soit 212 095,70 euros TTC,

Considérant la réalisation de ce chantier (entre août et décembre) en cours d'achèvement,

Considérant que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc est inférieur à 50 % du montant engagé par la Ville de la Celle Saint-Cloud,

Considérant que ce projet ne bénéficie par ailleurs d'aucune aide pour financer ce programme de travaux,

Considérant que le montant a été engagé sur le budget 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De solliciter la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement d'un montant de 52 832 euros dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2022 afin de financer les travaux de rénovation de la dalle basse Caravelle, étant entendu que le fonds de concours sollicité auprès de Versailles Grand Parc représente 29,89 % du coût total hors taxe, net de subvention, de l'équipement.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 21/12/23
et de sa publication le 21/12/23
P/le Maire
Par délégation
Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre
P/Le Maire,
Par délégation
Sylvie d'ESTEVE
Premier Maire-Adjoint

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.